

## AVENANT AUX MODALITES DE SELECTION PLONGEON 2021/2022

En raison d'un calendrier international en mouvement, compte tenu de la configuration de la piscine de Bourg en Bresse (lieu des Championnats de France d'été), et suite à l'expérience du premier regroupement qui s'est tenu du 24 au 26 mars 2022, regroupement qui a suscité des temps d'échanges entre entraîneurs, CTS et officiels, les modalités de sélection pour cette fin de saison 2021/2022 sont modifiées comme suit :

### 1. Les épreuves individuelles pour les compétitions de référence Élites :

Concernant les sélections d'été, sera pris en compte pour se qualifier aux championnats du Monde de Budapest et aux Championnats d'Europe de Rome de 2022, uniquement le regroupement qui se tiendra du 24 au 26 mai 2022 l'INSEP/ Montreuil (et non les 3 étapes comme initialement prévu).

A l'issue de ce regroupement de mai, servant donc seul de base pour les sélections, une moyenne de points sera établie pour chaque plongeur, dans chaque spécialité, moyenne prenant en compte toutes les séries exécutées, sauf celle dont le total des points obtenus sera le plus faible.

Cette moyenne devra être égale ou supérieure aux minimas des points exigés pour se qualifier aux compétitions de référence (voir tableaux dans Modalités de sélections).

	Championnats de France	Regroupement	Compétitions internationales
Nombre de séries notées pour les compétitions Élites	2 (éliminatoire / finale)	4 → 3 séries prises en compte	1 (le meilleur résultat)

### 2. Les compétitions de référence Jeunes :

Concernant les sélections d'été, seront pris en compte pour se qualifier aux championnats d'Europe Juniors de 2022 à Bucarest, d'une part le regroupement qui se tiendra du 24 au 26 mai 2022 à l'INSEP/ Montreuil, mais également les Championnats de France Juniors de Bourg en Bresse qui auront lieu du 10 au 12 juin 2022, et non les 3 étapes (comme initialement prévu).

A l'issue de ces deux étapes, servant de bases pour les sélections, une moyenne de points sera établie comme suit :

- Pour les épreuves individuelles : série des championnats de France + toutes les séries du regroupement sauf la série de plongeurs imposés et la série de plongeurs libres ayant obtenu le total de points le plus faible.
- Pour les épreuves synchronisées : série des championnats de France + Meilleure série lors du regroupement.

Cette moyenne devra être égale ou supérieure aux minimas de points exigés pour se qualifier aux compétitions de référence (voir tableaux dans Modalités de sélections).

	Championnats de France	Regroupement	Compétitions internationales
Nombre de séries notées pour les compétitions Jeunes (Minimes / Cadet)	1	3 séries pour les épreuves individuelles → Prise en compte des deux meilleures séries d'imposés + les deux meilleures séries de libres 2 séries pour les épreuves de Synchro → Prise en compte de la meilleure série	1 (le meilleur résultat)